

### STRATEGIE 3 R ET CONTACT ALIMENTAIRE : COMPRENDRE LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES TEXTES ET INTEGRER LEURS CONSEQUENCES

Le projet de Règlement Emballages et déchets d'emballages dit « PPWR » -qui va remplacer la Directive 94/62- va générer de fortes évolutions par rapport à la Loi AGECE et introduire de nouvelles exigences en matière de réduction, de réemploi, d'intégration de matière recyclée et de documentation de conformité. Le but de cette formation est de comprendre ces changements, de faire le lien entre les évolutions qu'elles vont générer et celles liées au contact alimentaire à travers l'analyse des textes de lois et des exemples d'application.

#### Objectifs de la formation :

- > S'informer des exigences réglementaires françaises et européennes applicables aux emballages.
- > Comprendre les mécanismes mis en jeu.
- > Faire évoluer ses pratiques, ses documents qualité et les informations consommateurs en conséquence.

#### Durée :

- > 1,5 jours (soit 10.30 heures)

#### Prérequis :

Il n'est pas demandé de prérequis pour cette formation

#### Compétences visées :

- > Connaître les évolutions réglementaires françaises et européennes
- > Comprendre les interactions entre les différents textes (PPWR, Agece, REACH, Règlements 2022/1616, 10/2011 et ses amendements, ....)
- > Savoir mettre à jour ses documents qualité et connaître les informations consommateur à transmettre

### MODALITES D'EVALUATION

Cette formation n'est pas diplômante, elle ne donne pas lieu à une évaluation formalisée.

Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants

Un support papier pour prise de notes sera remis à chaque participant et un « SAV » sera assuré pour répondre aux questions post formation pendant une durée de 3 mois

### INTERVENANTE:

Sylvie MOISON

### TARIF EN INTER :

900 €HT adhérent

1 000 € HT non adhérent



### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### STRATEGIE 3 R ET CONTACT ALIMENTAIRE : COMPRENDRE LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES TEXTES ET INTEGRER LEURS CONSEQUENCES

##### > Le contexte législatif

- Le contexte réglementaire : la réglementation environnementale en vigueur et à venir  
Directives européennes 94/62, 2008/98, 2019/904 et leurs transpositions en droit français (Agec, Climat et résilience notamment)  
Le PPWR  
Reach
- Les textes relatifs au contact alimentaire

##### > R de Réduction

- Les objectifs
- Les futures interdictions

##### > R de Réemploi / réutilisation

- Définitions Française et européennes : emballages réemployables, réutilisables, recharges, vrac
- Les objectifs à atteindre
- Le lien avec les Règlements 2020/1245 et 2022/1616

##### > R de Recyclage

- Définitions Française et européennes
- Les objectifs
- L'intégration de recyclé due au PPWR: le lien avec le Règlement 2022/1616

##### > Les documents de conformité

- Quelles informations intégrer du fait des nouvelles obligations PPWR en plus des Règlements 2022/1616 et 1935/2004

##### > Les affichages

- Quels changements prévoir sur les emballages :  
Liés au PPWR  
Liés au Projet de Directive sur les allégations environnementales et explicites
- Les informations consommateurs via des applis et le lien avec Reach
- Les étiquettes

##### > Le calendrier prévisionnel

